



## Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2018

**Sous embargo jusqu'au 27 novembre 2018 à 6 heures**

### L'évolution de la prise en charge des personnes âgées en établissement et le financement des maisons de retraite

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie trois nouvelles études concernant les personnes âgées. La première analyse l'évolution du recours aux soins de suite et de réadaptation (SSR) de 2008 à 2016, en forte progression pour répondre au besoin d'une population vieillissante. La deuxième décrit les décès et la prise en charge de la fin de vie en Ehpad. Enfin, la troisième étude porte sur le financement des maisons de retraite par les seniors.

#### [Le recours aux SSR en progression de 11 % entre 2008 et 2016](#)

Avec le vieillissement de la population, le recours aux soins de suite et de réadaptation (SSR) se développe, en particulier chez les personnes de 90 ans ou plus. Le taux de recours global a ainsi augmenté de 11 % entre 2008 et 2016. Reflet de cette demande de soins croissante, les établissements de SSR ont enregistré 37,9 millions de journées d'hospitalisation en 2016, soit 16 % de plus qu'en 2008 (32,8 millions). Pour répondre aux besoins de soins de SSR et à l'augmentation de l'activité, les établissements ont adapté leur offre : les capacités d'accueil en SSR ont progressé, passant de 97 000 à 105 000 lits en hospitalisation à temps complet (+8 %) et de 7 000 à 12 5000 places en hospitalisation à temps partiel (+82 %). Depuis 2008, les disparités territoriales de l'offre de SSR – historiquement fortes – se sont résorbées peu à peu. Les départements les moins équipés en lits et places de SSR en 2008 ont, depuis, augmenté leurs capacités d'accueil pour se rapprocher de la densité d'offre des départements mieux lotis.

#### [Un quart des personnes décédées en 2015 vivaient en Ehpad](#)

En 2015, 5,6 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent en institution. Parmi les 728 000 résidents, 80 % vivent en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). La même année, 150 000 résidents d'Ehpad sont décédés. Les décès de résidents d'Ehpad représentent un quart des décès enregistrés en France tous âges confondus, et un tiers des décès des 75 ans ou plus. Dans trois cas sur quatre, le décès du résident survient au sein même de l'Ehpad et dans un cas sur quatre, lors d'une hospitalisation. À caractéristiques du résident égales, le décès à l'hôpital est moins fréquent lorsqu'une infirmière est présente dans l'Ehpad 24h/24, plus fréquent lorsque celui-ci rencontre des difficultés de recrutement. De plus en plus confrontés à la question de l'accompagnement de la fin de vie, **87 %** des Ehpad ont mis en place des procédures liées à la fin de vie en 2015 (contre 75 % en 2011). **75 %** ont un volet « soins palliatifs » dans leur projet d'établissement (contre 62 % en 2011), et la même proportion a signé une convention avec une équipe mobile ou un réseau en soins palliatifs (**74%** des Ehpad contre 60 % en 2011). Malgré le développement de ces dispositifs, le recours aux soins palliatifs en Ehpad reste limité. En 2015, 10 % des résidents décédés ont bénéficié de l'intervention d'une équipe mobile de soins palliatifs ou d'un réseau de santé en soins palliatifs (12% hors Ehpad rattachés à une structure sanitaire, qui peuvent bénéficier des équipements de celle-ci).

.../...

## [La moitié des seniors doivent payer plus de 1 850 € par mois pour leur maison de retraite](#)

Une enquête de la DREES menée auprès de 3 300 seniors en établissement montre qu'en 2016 la moitié des résidents doivent payer au moins 1 850 euros par mois pour financer leur maison de retraite, après perception des allocations et des contributions des obligés alimentaires (hors aides volontaires des proches). Cette participation financière s'élève à au moins 2 420 euros pour la moitié des résidents des établissements privés à but lucratif, contre 1 800 euros pour les autres types d'établissements. Les retraités vivant en France perçoivent une pension moyenne d'environ 1 500 euros nets mensuels fin 2016. Certains doivent donc mobiliser d'autres ressources pour financer les coûts liés à la prise en charge en établissement : un tiers des résidents déclarent devoir puiser dans leur épargne et 11 % devoir mobiliser leur entourage pour payer une partie de ces frais. Près d'un résident sur dix envisage de vendre du patrimoine pour couvrir ces dépenses.

### Les publications à télécharger :

« [Les soins de suite et de réadaptation entre 2008 et 2016](#) »

*Dossiers de la DREES n°30. Novembre 2018.*

« [L'Ehpad, dernier lieu de vie pour un quart des personnes décédées en France en 2015](#) »

*Études et Résultats n°1094. Novembre 2018.*

« [Comment les seniors financent-ils leur maison de retraite ?](#) »

*Études et Résultats n°1095. Novembre 2018.*

### À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

---

#### CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97